

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur du produit

- Dénomination commerciale : **CAPSINOV**
- Code produit : **CAPSINOV5**

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Application de la substance / du mélange : produit prêt à l'emploi contre les insectes rampants et volants agissant par une action de piégeage entraînant l'immobilisation et asphyxie. Utilisable pour un usage professionnel et grand public.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**BIOCINOV**  
20, Rue Claude Monet  
69110 Sainte-Foy-lès-Lyon - FRANCE  
T +33 (0) 4 81 91 31 45  
[contact@biocinov.fr](mailto:contact@biocinov.fr)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence :

| Pays   | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence  | Commentaire |
|--------|-------------------|---------|-------------------|-------------|
| France | ORFILA            |         | +33 1 45 42 59 59 |             |

<http://www.centres-antipoison.net>

Autres numéros d'appel d'urgence :  
En cas d'urgence, appelez le 15 ou le centre anti-poison.

### RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

- Classification suivant le règlement CLP 1272/2008/CE et ses adaptations. Le produit n'est pas classé conformément au règlement CLP.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

- Étiquetage selon la réglementation (CE) n° 1272/2008 : le mélange est un produit de piégeage des insectes volants et rampants (cf section 15)
- Pictogramme de danger : Non applicable
- Mention d'avertissement : Non applicable
- Mentions de danger : Non applicable
- Conseils de prudence :

##### Généraux :

- P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 : Tenir hors de portée des enfants.
- P103 : Lire l'étiquette avant utilisation.

##### Prévention :

- P234 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
- P261 : Éviter de respirer les vapeurs, brouillards, aérosols.
- P262 : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
- P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation.
- P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P271 : Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé.

**Mentions supplémentaires : /**

### 2.3 Autres dangers

**- Résultats des évaluations PBT et vPvB :**

PBT : Le produit ne contient pas des substances qui répondent aux critères de PBT.

vPvB : Le produit ne contient pas des substances qui répondent aux critères de vPvB.

**- Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement :**

Le produit ne possède pas ou n'engendre pas en cours d'utilisation, d'autres propriétés dangereuses qui ne feraient pas l'objet d'une classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008.

**- Autres dangers :** Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du règlement REACH :

<http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

**- Autres effets néfastes sur la santé :** le mélange ne contient pas de composant classé perturbateur endocrinien.

## RUBRIQUE 3 : Composition / informations sur les composants

### 3.1 Nature chimique de la préparation :

Émulsion aqueuse prêt à l'emploi à base d'un polymère silicone.

### 3.2 Substances dangereuses représentatives dans le mélange :

Libellé des phrases H et EUH figurant dans le tableau ci-dessous : voir paragraphe 16

| Identification                                                                         | Nom substance                                          | Classification selon le règlement<br>CLP 1272/2008/CE |                                                                              | Concentration  | LCS / ETA /<br>Facteur M |
|----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|----------------|--------------------------|
| N°CAS = 67674-67-3<br>N° CE = 614-100-2<br>N°INDEX = /<br>N°enreg. REACH =<br>polymère | Heptaméthyltrisiloxane<br>modifié<br>polyalkyleneoxide | GHS07 - GHS09<br>Dgr                                  | Eye Irrit. 2 H319<br>Acute tox. 4 (inhal) : H332<br>Aquatic Chronic 2 : H411 | 0,5% < C < 5 % | /                        |

*\*Substance ayant une valeur limite d'exposition professionnelle*

### 3.3 Autres informations: /

## RUBRIQUE 4 : Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Informations générales : Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence, un centre antipoison ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement. Se reporter aux instructions ci-dessous pour chaque mode d'exposition.

- Après inhalation : Ne pas respirer les vapeurs, brouillards, aérosols. Retirer le sujet de la zone polluée, faire respirer de l'air frais, examiner : si des troubles respiratoires apparaissent, appeler les secours médicalisés.

- Après contact avec la peau : Laver avec un savon doux et rincer à l'eau potable en retirant les vêtements souillés Consulter un médecin si une irritation ou une éruption cutanée apparaît. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.

- Après contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau potable durant 10 minutes en maintenant les paupières écartées. Enlever les lentilles de contact. Consulter un spécialiste.

- Après ingestion : Ne pas faire vomir. Si la personne est consciente, lui faire rincer la bouche. Appeler d'urgence les secours médicalisés, SAMU (15) ou POMPIERS (18) secours Européens (112). Leur montrer l'étiquette et la fiche de données de sécurité. Appliquer les règles de secourisme.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Signes/symptômes de surexposition :

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : Peut entraîner des sécheresses cutanées et dermatoses à long terme en cas de contact prolongé et répétée avec la peau.

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : irritation des voies respiratoires, toux, en milieu très confiné, maux de tête.

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : douleur ou irritation, larmoiement, rougeur.

Ingestion : nausées ou vomissements

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Instruction pour le médecin : Pas d'antidote spécifique. Traiter de façon symptomatique.

## RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction adaptés :

Pour les petits feux : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Pour les grands feux : Mousse résistant à l'alcool ou eau pulvérisée.

- Pour des raisons de sécurité, des agents d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va s'étendre en brûlant avec une flamme visible.

Le produit avec son emballage contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10).

L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

## RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir paragraphe (8). Peut rendre les sols glissants. Éloigner le personnel non indispensable. Le port de gants et de lunettes sont conseillés en cas d'utilisation prolongée. En milieu confiné, ventiler le local ou opérer en extérieur.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher tout écoulement en égout, eaux pluviales ou milieu naturel. Endiguer le déversement avec de la terre ou toute autre matière absorbante non combustible comme un absorbant minéral. Garder le produit à l'écart des égouts, eaux de surface, sols, bassins, écoulements d'eau pluviale.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Circonscrire la zone contaminée et consulter le fabricant en cas de rejets importants. Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple, sable, vermiculite, sépiolite terre de diatomées. Balayer le produit, puis stocker les déchets dans des fûts en polyéthylène identifiés avec des couvercles hermétiques avant de les faire traiter par une société agréée. Terminer en nettoyant le sol à l'aide d'une solution aqueuse additionnée de détergent.

Rejeter uniquement les résidus de lavage à l'égout, en les neutralisant, si nécessaire à un pH compris entre 8 et 8,5.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques :

Pour les informations pour une manipulation sans risque, voir la Rubrique 7.  
 Pour les informations sur les équipements de protection individuelle, voir la Rubrique 8.  
 Pour obtenir des informations sur l'élimination du produit, voir la Rubrique 13.

## RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Précautions individuelles, voir paragraphe (8). Ne pas mélanger avec d'autres produits. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Si l'utilisation a lieu en milieu confiné, aérer au maximum. Ne pas manger, boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Après manipulation, bien se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.  
 Température minimale de stockage : > 0 °C  
 Température maximale de stockage : < 35 °C  
 Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
 Physiquement et chimiquement stable pour au moins 3 ans s'il est entreposé à température ambiante dans ses contenants d'origine hermétiquement fermés.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Prêt à l'emploi contre les insectes rampants et volants agissant par une action de piégeage entraînant l'immobilisation et asphyxie. Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer à la fiche technique et l'étiquette du produit.

## RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Composants présentant des valeurs seuils à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas de composants présentant des valeurs-seuils à surveiller par poste de travail.

**Remarques supplémentaires :** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique :

Assurer une ventilation suffisante du local lorsque le produit est en cours d'utilisation.  
 Ne pas respirer les vapeurs, brouillards, aérosols.

#### Mesures de protection individuelle

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle.

#### Équipements de protection individuelle (EPI) :

- Protection respiratoire : Non nécessaire dans des conditions normales d'emploi en milieu bien ventilé.
- Protection des mains : Pas forcément nécessaire en cas d'une utilisation normale du produit. Toutefois dans le cadre d'une utilisation intensive et d'un contact prolongé possible avec le produit port de gants adaptés de type nitrile, néoprène. Ne plus utiliser les gants en cas de contamination interne du gant, de perforation ou lorsque la contamination externe ne peut être enlevée.
- Protection des yeux : Éviter le contact avec les yeux, porter des lunettes de sécurité avec des protections latérales (selon EN166).
- Protection de la peau : Vêtements adaptés.

#### Mesures d'hygiène et de protection générales :

Ne pas manger, boire ou fumer durant l'utilisation. Se laver les parties du corps pouvant avoir été au contact du produit, ainsi que les mains.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Empêcher toute fuite du produit pur en égout ou milieu naturel. Nettoyer soigneusement toutes traces de produit ou déchets qui seront traités selon les indications du paragraphe (13).

### RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

| 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles |                           |
|-------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Informations générales                                                  |                           |
| - Aspect :                                                              |                           |
| Forme :                                                                 | Liquide                   |
| Couleur :                                                               | Translucide à blanchâtre  |
| - Odeur :                                                               | -                         |
| - Seuil olfactif :                                                      | Aucune donnée disponible. |
| - pH à 20°C                                                             | 5,5 - 7,5 (produit pur)   |
| - Changement d'état                                                     |                           |
| Point de fusion                                                         | Non applicable.           |
| Point d'éclair                                                          | > à 100 °C                |
| - Température d'auto-inflammation :                                     | Aucune donnée disponible. |
| - Température de décomposition :                                        | Aucune donnée disponible. |
| - Inflammabilité :                                                      | Non inflammable.          |
| - Propriétés explosives :                                               | Non explosif.             |
| - Propriétés comburantes :                                              | Non applicable.           |
| - Pression de vapeur :                                                  | Non déterminé.            |
| - Densité à 20 °C :                                                     | Environ 1                 |
| - Solubilité dans les solvants organiques :                             | Emulsionnable.            |
| - Hydro solubilité :                                                    | Emulsionnable.            |
| - Coefficient de partage n-octanol/eau :                                | Pas de donnée.            |
| - Viscosité à 20 °C :                                                   | Pas de donnée.            |
| - Densité de vapeur/air :                                               | Non déterminée.           |
| - Viscosité :                                                           | /                         |
|                                                                         |                           |
| 9.2 Autres informations                                                 |                           |
| - Point de gel :                                                        | °C                        |

### RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité chimique

Dans des conditions standards de manipulation et de stockage, le produit est stable.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable en conditions normales de stockage. Voir point 7 : Manipulation et stockage.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue si le produit est utilisé en accord avec les spécifications

#### 10.4 Conditions à éviter :

Températures inférieures à 0°C (craint le gel) et supérieures à 35°C.

Source de flammes, étincelles, corps en ignition, exposition directe au soleil. Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 10.5 Matières à éviter:

Ne pas mélanger avec d'autres produits, notamment des produits aqueux, basiques, acides forts, agents oxydants puissants, ....

### 10.6 Produits de décompositions dangereux :

La combustion ou la décomposition thermique libère des gaz, vapeurs toxiques et irritantes, Cox, formaldéhyde, oxydes de silicium, ....

## RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

### Données relatives au composant dangereux l'Heptaméthyltrisiloxane modifié polyalkyleneoxide pur :

|                                |                                                    |
|--------------------------------|----------------------------------------------------|
| Par voie orale :               | Toxicité aiguë orale (rat) DL50 > 2000 mg/kg       |
| Par voie cutanée :             | Toxicité aiguë cutanée (rat) DL50 > 4000 mg/kg     |
| Par inhalation :               | Toxicité aiguë inhalation (rat) CL50 > 2 mg/l (4H) |
| Effet irritant (lapin, peau) : | Non irritant                                       |
| Effet irritant (lapin, œil) :  | Très irritant                                      |
| Effet allergisant (cobaye) :   | Non sensibilisant                                  |
| Toxicité à dose répétée :      | Voie orale (rat) : NOAEL = 150 mg/kg (28 jours)    |

**Pour le mélange : Toxicité aiguë :** Estimation de la Toxicité Aiguë (ETA) du mélange par calcul :

| Voie                | Valeur ETA (estimation par calcul) |
|---------------------|------------------------------------|
| Voie orale          | > 100 g/kg                         |
| Voie cutanée        | > 200 g/kg                         |
| Voie par inhalation | > 100 mg/l                         |

**Par voie orale :** Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis.

**Par voie cutanée :** Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis.

**Par inhalation :** Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée :** Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire :** Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée :** Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets à long terme :** Sécheresse cutanée possible en cas de contact prolongé avec la peau.

**Effets CMR (Cancérogène, Mutagène, toxique pour la Reproduction) :**

Aucune donnée n'est disponible sur le mélange.

L'Heptaméthyltrisiloxane modifié polyalkyleneoxide n'a pas montré d'effets cancérogènes, mutagènes et tératogènes lors des expérimentations animales.

Test de Ames : négatif (il n'est pas mutagène)

Aberration chromosomique : résultat négatif

Essai cytogénétique des mammifères : résultat négatif

Essai de micronoyaux (OECD 474) : résultat négatif

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

Aucune donnée sur le mélange complet n'est disponible.

**Toxicité aquatique :** (données sur la substance dangereuse significative présente dans le mélange) :

| Nom du produit / composant | Résultat             | Espèces                                                                            | Exposition             |
|----------------------------|----------------------|------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| Heptaméthyltrisiloxane     | Aiguë CL50 : 25 mg/l | Daphnie                                                                            | 48 heures              |
| modifié polyalkyleneoxide  | Aiguë CE50 : 32 mg/l | Algue ( <i>Speudokirchneriella Subcapitata</i> )<br>Poisson ( <i>Danio Rerio</i> ) | 96 heures<br>96 heures |

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme : Non classé.  
 Dangers pour le milieu aquatique, à long terme : Non classé.

**Mobilité** : Le produit est sous forme liquide, émulsionnable dans l'eau, donc potentiellement mobile dans le sol.

**Persistance et dégradabilité** : Le produit n'est pas facilement dégradable en comparaison à des produit similaire. Toutefois il s'hydrolyse facilement en milieu acide ou alcalin.

**Potentiel de bioaccumulation** : Aucune données disponibles.

**Autres effets nocifs** : Éviter le rejet du produit pur dans l'environnement aquatique (bassin d'ornement, évier, égout, ....).

### RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

#### Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri collecteur agréé.

### RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'OACI/IATA pour le transport par air :  
 Non classé

### RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Réglementations européennes :

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement CE 1907/2006, article 31 modifié par le règlement 2020/878/CE.

Règlement REACH 1907/2006/CE :

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Autres règlements :

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (UE) N° 649/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants.

#### Directives nationales :

Tableau des maladies professionnelles, Code de la Sécurité Sociale : /

Classement rubrique ICPE (France) = /

**Évaluation de la sécurité chimique** : Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

### RUBRIQUE 16 : Autres informations

**Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.**

**Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.**

**Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.**

**Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.**

---

**Libellés des phrases de H, EUH citées en rubrique 3 pour les matières premières à l'état pur selon le règlement CLP 1272/2008/CE :**

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 : Nocif par inhalation.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Abréviations et acronymes :**

CLP : Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route

ECHA : European chemicals agency.

ETA : Estimation de la Toxicité Aiguë

IATA : International Air Transport Association.

ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

REACH : Registration, evaluation, authorization and restriction of chemicals

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

SVHC : Substance of Very High Concern.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

**Révision :**

Aucune

**Date de mise à jour : /**